

PREFET DES ALPES-MARITIMES

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Nice, le 06/11/2018

**Société Jeanne ARTHES
Monsieur le Directeur
Parc industriel des bois de Grasse
06130 Grasse**

Objet : Visite d'inspection du 03/10/2018
PJ : Rapport référencé 2018_634 du 06/11/2018

Monsieur le Directeur,

Le 03/10/2018 l'inspection de l'environnement a procédé à une visite d'inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

Un rapport de cette inspection destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département a été établi.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L514-5 du code de l'environnement. Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à :

PREFET DES ALPES-MARITIMES
à l'attention de Madame la Secrétaire Générale
Route de Grenoble - 06286 NICE cedex

Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.